



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

N°

## S.D.I.C. 23

### ORDRE DE SERVICE

à retourner au SDIC 23 : Résidence Chabrières – Rue Charles Chareille- 23000 GUERET

mail : directionsdic23@gmail.com

NOM DE LA COMMUNE :

Téléphone de la mairie : ..... Nom de l'agent : .....

Horaires d'ouverture de la mairie.....

### INTERVENTION DEMANDEE

Nom du Module

#### PLATEFORME DE COMMUNICATION AVEC LA TRESORERIE ET LA PREFECTURE

Tarif abonnement annuel Acte + Helios **300 € TTC /AN**

Installation et administration de la plateforme (création du profil, paramétrage des chemins de transmission, des utilisateurs, des signataires) **180 € TTC LORS DE L'INSCRIPTION**

Formation groupée **60 € TTC PAR COMMUNE** (10 communes mini) dans les locaux du SDIC 23 (3h30)

➤ Pour les communes adhérentes à FAST Actes, l'utilisation de ce module ne pourra être effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+2 selon la date de souscription

Avez-vous un abonnement à la plateforme FAST  OUI  NON (cocher la case correspondante)

**Merci de nous confirmer par mail votre demande de désinscription aux services FAST pour l'année N+2**

A ..... Le .....

Cachet et Signature du MAIRE

**BON POUR TRANSMISSION A CERIG QUI PRENDRA RENDEZ VOUS AVEC LA COLLECTIVITE**

Tous les devis et factures (hormis achat matériel) seront transmis par le prestataire auprès du SDIC 23. Par suite, Le SDIC demandera le remboursement auprès des communes selon les accords qui auront été fixés par le Comité Syndical.

A Guéret, le

Le Président,

Didier BARDET